

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

PÔLE FAMILLES

Tél. : 01 44 90 76 74

Courriel : ddct-ma08-page@paris.fr

Pour vous garantir le meilleur service public, nous vous recevons sur rendez-vous

INFORMATION

- Les différentes listes de ce document ne sont pas exhaustives, il peut s'avérer que la situation particulière d'un usager nécessite des pièces justificatives complémentaires.
- **Seuls les documents originaux sont acceptés.**
- **La présence personnelle de l'un des titulaires de l'autorité parentale est obligatoire.**

PREMIERE INSCRIPTION EN CRECHE

✓ **Inscription au 6^{ème} mois de grossesse**

- Livret de famille
- Pièce d'identité du ou des titulaires de l'autorité parentale
- Dernier avis d'imposition (ou contrat de travail si premier emploi ou arrivé en France)
- 3 derniers bulletins de salaire du ou des titulaires de l'autorité parentale
- Contrat de location ou attestation de propriété
- Facture récente de moins de 3 mois : électricité, gaz, téléphone fixe ou internet

→ **À la naissance :**

- L'acte intégral de l'acte de naissance

① **Pièce supplémentaire à fournir :**

- **En cas d'adoption :** copie de la décision d'adoption
- **En cas de divorce (ou séparation) :** pièce établissant la qualité de responsable légal et les conditions d'exercice de l'autorité parentale (Jugement)

Cas particuliers :

1. Pour les personnes hébergées, il conviendra de fournir

Attention : La présence de l'hébergeant est requise.

→ Concernant l'hébergeant :

- Pièce d'identité
- Attestation sur l'honneur d'hébergement remplie en mairie (en présence du fonctionnaire Municipal)
- Contrat de location ou attestation de propriété
- Facture récente de moins de 3 mois : électricité, gaz, téléphone fixe ou internet

→ Concernant l'hébergé (document montrant la réalité de la résidence du demandeur au domicile de l'hébergeant) :

- Attestation de sécurité sociale ou titre d'allocations familiales